

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_230328_16

L'an deux mille-vingt trois, le vingt huit mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	27
vote	
pour	22
contre	0
abstention	5

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY.

#### Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Thibault DETRY à David BOSC, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER.

#### Absentes :

Joana SINEGRE, Marie Pierre CAUMES.

<b>OBJET :</b>	<b>Modification des effectifs</b>
----------------	-----------------------------------

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), partie législative, notamment son livre III, titre I, relatif aux créations d'emplois et titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires,

**VU** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**VU** le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

**VU** la délibération n°CM\_220927\_16 du Conseil municipal du 27 septembre 2022, relative aux mises à disposition des services du pôle technique avec la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** l'arrêté n°2022-103 du 9 décembre 2022 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise, emploi de la catégorie C, au titre de la promotion interne de l'année 2022,

**VU** la disponibilité des crédits,

**CONSIDÉRANT** le besoin de recruter un responsable image et son au sein de la médiathèque, suite à la mobilité d'un agent,

**CONSIDÉRANT** le besoin de recruter un agent des espaces verts, suite à la mobilité d'un agent,

**CONSIDÉRANT** le besoin de recruter un agent de voirie, suite à la mobilité d'un agent,

**CONSIDÉRANT** le besoin de recruter un agent de propreté, suite à la mobilité d'un agent,

**CONSIDÉRANT** le besoin de nommer le chef d'équipe polyvalente festivités mutualisée dans le grade d'agent de maîtrise, dans le cadre de la promotion interne de l'année 2022,

**Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** le recrutement d'un responsable image et son à temps complet au sein de la médiathèque, dans le cadre d'emplois de catégorie C des adjoints de conservation du patrimoine, et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté ; le poste éventuellement laissé vacant sera supprimé ultérieurement,
- **ARTICLE 2 : CRÉE** un poste à temps complet d'adjoint technique territorial, emploi de la catégorie C, pour assurer les fonctions d'agent des espaces verts ; le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,
- **ARTICLE 3 : CRÉE** un poste à temps complet d'adjoint technique territorial, emploi de la catégorie C, pour assurer les fonctions d'agent de voirie ; le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le recrutement d'un agent de propreté à temps complet, dans les grades de catégorie C d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de deuxième classe, et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté ; le poste éventuellement laissé vacant sera supprimé ultérieurement,
- **ARTICLE 5 : CRÉE** un poste à temps complet d'agent de maîtrise, emploi de la catégorie C, pour assurer les fonctions de chef d'équipe polyvalente festivités mutualisée ; le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,
- **ARTICLE 6 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 7 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

Signé électroniquement par:  
Gaëlle LEVEQUE

